

riguardanti la linea, sia riguardanti clausole parziali, possono essere respinte dalla società; io anzi credo che essa le accetterà con riconoscenza, perchè non avremo fatto che l'utile suo facendo l'interesse del paese.

PRESIDENTE. La parola spetta al deputato Lachenal.

LACHENAL. Quoiqu'il me coûte d'abuser des instants de la Chambre, étant interpellé par les deux honorables députés Sineo et Valerio sur un fait personnel, je suis obligé de donner des explications à la Chambre.

Ces messieurs, cherchant à atténuer l'importance qu'il faut nécessairement attacher au vote du Conseil divisionnaire, ont voulu insinuer de faire comprendre à la Chambre... (*Segni di denegazione del deputato Valerio*)

Je retire la parole *insinuer*, qui semble déplaire à monsieur Valerio.

...ont voulu faire croire à la Chambre que le Conseil divisionnaire avait cédé à une impérieuse et dure nécessité, vu que dans l'exposé des motifs, pour déterminer le Conseil divisionnaire d'Annecy, il avait été dit que le Gouvernement ne consentirait jamais à faire une ligne dont Chambéry ne serait pas une station obligée. Messieurs, je dois à la vérité de dire à la Chambre que les deux Conseils divisionnaires de la Savoie sont unanimes dans le vœu qu'ils ont émis. Par conséquent j'ai l'honneur de réitérer à la Chambre le vœu que le Parlement veuille bien voter le tracé tel qui est indiqué par la loi.

Quand je dis que les Conseils sont unanimes, je ne veux pas sans doute fatiguer la Chambre en lui répétant les discussions toujours calmes et parfaitement convenables qui peuvent avoir eu lieu dans le sein de ces Assemblées. Vous n'avez qu'à lire les comptes rendus du Conseil divisionnaire d'Annecy, vous y trouverez que son vote est ainsi motivé :

« Le Conseil, en rappelant au Gouvernement que l'établissement d'une ligne de chemin de fer en Savoie est une question vitale pour ce pays, l'engage instamment à persister dans le programme qu'il a publié, et qui satisfait le mieux à tous les intérêts et à tous les besoins tant généraux de l'Etat que particuliers pour la Savoie. »

Cette proposition ayant été mise aux voix, elle fut adoptée à la majorité de 10 voix contre 4. (Voir le procès-verbal des délibérations du Conseil divisionnaire de la division administrative d'Annecy, Session 1852, séance du 17 novembre.)

Messieurs, si nous allions adoptant les motifs de la minorité contre la majorité, nous changerions nécessairement l'essence du Gouvernement sous lequel nous vivons, sous lequel l'avis de la majorité raisonnable et juste est reconnu comme étant l'expression du pays qu'elle représente.

Quand j'ai dit que le Conseil divisionnaire d'Annecy a voté de cette manière, et que la Savoie est unanime, je m'en réfère encore au Conseil divisionnaire de Chambéry, dans lequel assistaient les membres des provinces dont monsieur Valerio a soutenu si chaudement les intérêts, et qui sont venus si généreusement déposer sur l'autel de la patrie les intérêts qui militaient en faveur du tracé d'Albertville.

Je dois donc dire que les deux grands corps de mon pays sont unanimes pour appuyer le tracé indiqué par le Gouvernement. Mais, messieurs, ce n'est point en vue de l'intérêt pur et simple de Chambéry que nous avons motivé notre vote, quoique nous reconnaissons qu'il était impossible que le Gouvernement fit un chemin de fer en Savoie sans toucher la capitale de ce pays, d'autant plus que la chose était facile et tout-à fait convenable, mais là n'est pas la question.

Si vous voulez bien, messieurs, prêter attention à mes paroles, vous verrez qu'il est dit dans le compte-rendu du Con-

seil divisionnaire d'Annecy, que nous avons reconnu que le Gouvernement sarde avait très-mûrement étudié la ligne qu'il a indiquée dans son programme, et que la déclaration faite par monsieur le ministre Paleocapa, soit avant son voyage à Lyon, soit à son retour de cette ville, prouve suffisamment qu'il apprécie l'utilité de cette ligne tant sous le rapport de l'intérêt général du pays que sous le rapport de l'intérêt particulier de la Savoie.

Or, messieurs, la question qui nous divisait n'est pas celle-là; la question qui nous divisait est que nous avons pu croire un moment que le Gouvernement avait l'intention d'aller se rallier à ce point de Culoz qui de tous les embranchements serait le pire que l'on pût adopter. Et si voulez bien vous donner la peine d'ouvrir la gazette officielle du duché de Savoie portant le numéro 57, vous verrez que déjà alors j'ai appelé l'attention de mon pays sur le danger de cette jonction qui, au lieu de rapprocher Lyon de Chambéry, dont il n'est éloigné par la ligne de terre que de 112 kilomètres, mettrait ces deux villes à 150 kilomètres, et peut-être à 140 kilomètres l'une de l'autre; déjà alors j'ai indiqué le point de Saint-Genix par le tunnel de l'Épine, que la ville de Chambéry faisait étudier en ce moment comme un point providentiel, puisque, en l'adoptant, on plaçait Lyon, ce grand centre commercial de la France, à 94 kilomètres de Chambéry; ce qui devait avoir la plus heureuse influence sur le mouvement commercial des deux grandes nations qui séparent les Alpes, savoir la France et l'Italie.

Voilà, messieurs, ce qui mettait quelque incertitude dans l'opinion de la Savoie à l'égard du tracé du chemin de fer. Mais dès que le Gouvernement, après avoir mûrement étudié la question, se fut déterminé pour le tracé indiqué au programme du 10 août 1852, dès que nous vîmes que les intérêts généraux étaient sauvegardés, et que ceux de mon pays avaient été convenablement ménagés, en abandonnant l'extrême frontière occidentale pour rentrer autant que possible dans l'intérieur, en desservant les intérêts des principaux centres, la Savoie entière se rallia au projet, elle en sollicita l'exécution aussi prompte que possible auprès du Ministère, comme elle prie la Chambre par mon organe de vouloir adopter la loi telle qu'elle lui a été présentée, pour mettre fin à l'anxiété extrême dans laquelle se trouve la Savoie.

PRESIDENTE. La parola spetta al deputato Iosti anche per un fatto personale.

IOSTI. L'onorevole deputato Valerio per la seconda volta mi fa dire quello che non ho detto. Egli mi accusa di averlo chiamato addormentato; la Camera ed il giornale attesteranno se sono io o egli stesso che si è dato questo titolo...

VALERIO. Mi ha detto addormentatore, locchè è peggio.

IOSTI... anzi, se non fosse che io credo alla sua sincerità non avrei potuto persuadermi di questo, giacchè l'ho sempre visto molto sveglio in ogni occasione che vi sia da fare critiche ai progetti governativi o della opposizione. Che l'onorevole Valerio mi combatta è ragionevole; se ciò gli piace con armi cortesi, gliene sarò grato, ma ad ogni modo usi armi leali, e non mi faccia dire quello che non ho detto.

PRESIDENTE. La parola spetta al deputato Jacquier.

JACQUIER. Messieurs, je ne veux donner à la Chambre qu'une simple éclaircissement.

Les discussions qui se sont élevées sur l'opinion plus ou moins unanime des Conseils divisionnaires de la Savoie sur la manière dont a été apprécié le tracé d'Annecy exigent une explication de ma part.

Membre du Conseil divisionnaire d'Annecy et membre de